



Diagnosticues non joints au bail

Par **katem**, le **21/05/2018 à 16:51**

Bonjour, rnrnLe fait que les diagnostiques n'aient pas été fourni avec le bail est il un motif suffisant pour annuler le bail ?rnrnMerci par avance,

Par **Lag0**, le **21/05/2018 à 17:55**

Bonjour,rnNon, c'est insuffisant.rnIl faut que le locataire démontre qu'il y a eu dol, c'est à dire que le bailleur lui a volontairement caché les diagnostics afin de ne pas lui révéler les vices du logement, vices que s'il les avait connus, le locataire n'aurait pas accepté de louer ce logement.